

Annexe 1 : Politique de traitement des Données Personnelles

Principes généraux

Le Client a expressément rappelé à A2ID le caractère stratégique et strictement confidentiel de toutes les données personnelles. Par conséquent, A2ID reconnaît que l'ensemble de ces données et fichiers sont soumis au respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles prévue pour l'essentiel dans la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi « Informatique et Libertés » et dans le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, dit « règlement général sur la protection des données ou RGPD » et relève de la vie privée et du secret professionnel. A2ID s'engage à mettre en place toutes les procédures nécessaires pour en assurer la confidentialité et la plus grande sécurité. des données et des fichiers, à les remplacer par des moyens d'une performance supérieure.

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, le Client sous-traite en tout ou partie les opérations de traitement de données personnelles, dont il est responsable, auprès de A2ID. Les caractéristiques du traitement, à savoir finalités, description des catégories de personnes concernées, description des catégories de données personnelles, catégories de destinataires des données personnelles, transfert de données personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale et la durée de conservation des données sont fixées et précisées dans une annexe au présent Contrat intitulée « Description des traitements de données personnelles ».

Les Parties s'assureront, que A2ID ne traite les données personnelles que sur instruction documentée du Client à moins qu'elle ne soit tenue d'y procéder en vertu du droit de l'Union européenne ou du droit français auquel cas, A2ID informe le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public. A2ID s'engage à informer immédiatement le Client si, selon lui, une instruction constitue une violation du présent règlement ou d'autres dispositions du droit de l'Union européenne ou du droit des Etats membres relatives à la protection des données personnelles. A2ID veille à ce que les personnes autorisées qui traitent les données personnelles s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

A2ID s'engage conformément aux termes de l'article 35 de la loi Informatique et Libertés et de l'article 28 du RGPD, à prendre toutes précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données des fichiers et notamment empêcher toute déformation, endommagement, perte ou tout accès par des tiers non autorisés préalablement. A2ID s'engage à maintenir ses moyens tout au cours de l'exécution des présentes Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, A2ID prend toutes les mesures techniques et organisationnelles requises afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, y compris entre autres, selon les besoins :

- des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
 - des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données personnelles et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
 - une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement. Dans le cadre de cette évaluation, A2ID prend en compte les risques que présente le traitement résultant notamment de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée de données personnelles transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.
- A2ID s'engage selon les moyens et les informations dont elle dispose ainsi qu'en fonction de la nature du traitement à fournir au Client toute aide raisonnable qui lui serait nécessaire pour :
- garantir le respect des obligations de sécurité des données personnelles ;
 - notifier à l'autorité de contrôle une violation de données personnelles ;
 - consulter l'autorité de contrôler en cas d'analyse d'impact, indiquant que le traitement présente un risque élevé si le Client ne prend pas de mesure pour atténuer le risque ;
 - communiquer à la personne concernée une violation de données personnelles ;
 - effectuer l'analyse d'impact relative à la protection des données.

Aux mêmes conditions, A2ID pourra aider le Client, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits. Le prix de cette prestation est compris dans le prix du service.

A2ID pourra recourir aux services d'un sous-traitant pour le traitement des données du Client.

Le sous-traitant doit mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles présentant des garanties suffisantes assurant le respect du traitement aux exigences du RGPD et garantissant la protection des droits de la personne concernée.

A2ID supprimera toutes les données personnelles à l'issue du délai de conservation indiquée à l'annexe au présent Contrat intitulée « Description des traitements de données personnelles ».

A2ID met à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations prévues au présent article.

Cette documentation sera notamment constituée de tous les éléments permettant de démontrer que les traitements sont effectués conformément à une instruction du Client.

Il est précisé que cette documentation permettra la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

Le signataire autorise expressément A2iD et le cessionnaire éventuel à partager les données personnelles le concernant et leurs mises à jour éventuelles avec toute entité de leur Groupe respectif, à des fins de prospection commerciale ou en cas de mise en commun de moyens ou de regroupement de sociétés. Le signataire autorise également la communication le cas échéant d'informations le concernant à une ou plusieurs sociétés du Groupe de A2iD et du cessionnaire, chargées de la gestion et de la prévention de risques opérationnels (évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux...) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe. Les données recueillies peuvent faire l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne tout en garantissant le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Des clauses contractuelles types devront être signées entre les Parties dans le cas où des données personnelles seront transférées vers un pays n'assurant pas un niveau de protection adéquate au sens de la Commission européenne. Le Client est informé et accepte l'hypothèse d'une sous-traitance vers les Etats-Unis. Dans cette hypothèse, A2iD s'engage à respecter toutes les mesures prévues par le RGPD.

Le Client en informera ses propres personnes physiques utilisateurs. Le signataire s'engage auprès de A2iD et les cessionnaires à (i) informer toutes personnes physiques dont les données personnelles seraient traitées dans le cadre du présent article d'un tel traitement et (ii) obtenir leur consentement préalable à tout traitement de données personnelles envisagé dans l'article.

Rôles des Parties dans le traitement des données à caractère personnels (Données Personnelles) dans le cadre de notre relation commerciale et de la fourniture de Services

Pour vous fournir nos services de communications électroniques, nous avons besoin que vous nous communiquiez des informations que nous allons traiter pour vous rendre ses services. Lorsque nous traitons des informations pour votre compte nous intervenons en qualité de Sous-Traitant (ST) et vous en qualité de Responsable de Traitement (RT).

Les mots commençant par une majuscule ont la définition qui leur est donnée par [l'article 4](#) du Règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

De plus, pour gérer cette relation commerciale, nous allons également traiter des informations pour notre propre compte. Dans ce dernier cas, nous intervenons en qualité de Responsable de Traitement (RT). De même vous êtes Responsable de Traitement lorsque vous traitez nos informations dans le cadre de notre relation commerciale.

Vous verrez dans ce tableau en fonction de la qualité selon laquelle chacun d'entre nous intervient les traitements qui sont effectués.

Nous intervenons en qualité de RT lorsque nous....	Nous intervenons en qualité de ST lorsque nous....	Vous intervenez en qualité de RT lorsque vous...
Gérons notre relation commerciale (signature des contrats...); Effectuons des opérations de communication; Effectuons la facturation de vos services et au besoin le recouvrement	Traitions des commandes des ressources (numérotation, ligne ADSL...); Hébergeons vos données; Gérons le déploiement des Services; Assurerons votre service client; Répondons aux réquisitions judiciaires et autres demandes en cas de fraude de votre part	Gérez la relation commerciale que vous entretenez avec nous; Commandez de services et des ressources (numérotation, ligne ADSL, hébergement...)

Chaque Partie s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel laquelle désigne (i) la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée en 2004 et 2018, et le Règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données Personnelles et à la libre circulation de ces données.

Obligations de la Partie qui intervient en qualité de Responsable de Traitement

La Partie qui agit en qualité de Responsable du Traitement s'engage à :

- adopter toutes les mesures techniques et organisationnelles permettant de garantir le respect des exigences en matière de sécurité et de confidentialité des Données Personnelles ;
- coopérer avec l'autre Partie afin de lui permettre de remplir ses obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données qui dépendraient en tout ou partie de lui;

- le cas échéant, tenir un registre des activités de traitements mises en place ;
- à ne transmettre au Sous-Traitant que des données qu'il aura collecté de manière loyale et licite et pour lesquelles il aura préalablement informé les personnes concernées conditions du traitement et recueilli au préalable l'ensemble des autorisations nécessaires à la transmission des données personnelles au Responsable de Traitement.

Nos obligations en qualité de Sous-Traitant

En tant que Sous-traitant, nous nous engageons à :

- traiter vos Données Personnelles selon vos instructions et aux seules fins de la bonne fourniture des services (cf. descriptif des traitements) ;
- prendre les mesures nécessaires d'ordre technique et organisationnel de nature à assurer la sécurité, la confidentialité, l'intégrité de vos Données Personnelles et des systèmes permettant d'y accéder ;
- sous-traiter, tout ou partie, des traitements des Données Personnelles qu'à des sous-traitants présentant les garanties suffisantes pour assurer la protection et la sécurité des Données Personnelles. Nous vous informons que nous partageons certaines de vos Données Personnelles avec des opérateur de télécommunications. Nous nous portons fort du respect par nos sous-traitants des obligations relatives à la sécurité et la confidentialité des données ;
- en cas de faille de sécurité vous informer, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et, le cas échéant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour corriger la faille;
- vous informer de toute demande de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité ou de suppression des Données Personnelles d'une personne dont nous traitons les Données Personnelles, et à coopérer avec vous afin que vous puissiez répondre à cette demande dans les meilleurs délais ;
- prendre en compte et intégrer les principes de protection des Données dès la conception, dans la mesure du possible, et de protection des Données Personnelles par défaut en ce qui concerne les outils utilisés ou mis à votre disposition dans le cadre du Contrat ;
- ne pas communiquer, divulguer ou donner accès aux Données Personnelles, à un tiers sans votre accord préalable et écrit, sauf demande des autorités judiciaires ou administratives habilitées. En cas de demande des autorités judiciaires ou administratives, nous vous en informerons sauf instructions contraires desdites autorités ;
- s'assurer que nos collaborateurs qui accèdent à vos Données Personnelles soient tenus à une obligation de confidentialité ;
- coopérer avec vous et vous fournir toute l'information et/ou la documentation vous permettant de vous conformer à vos obligations ;
- tenir un registre des opérations de traitement des Données Personnelles réalisés pour votre compte ;
- au terme du Contrat, vous renvoyer ou supprimer vos Données Personnelles selon vos instructions , sauf dans les cas où nous devons garder ces Données Personnelles pour répondre à nos obligations légales ou en prévision d'un éventuel litige.

Transfert de Données Personnelles hors UE

Les Parties s'interdisent de procéder à tout transfert de Données Personnelles vers des pays situés hors de l'Espace Economique Européen (« EEE »), ou n'offrant pas un niveau de protection adéquat reconnu par l'Union Européenne, ou pour lequel des clauses contractuelles types ou tout contrat équivalent a été signé, sans accord préalable et écrit de l'autre Partie.

Contacts en cas de demandes relatives au traitement des Données Personnelles

Chacune des Partie s'engage à communiquer à l'autre Partie les coordonnées de la personne à contacter pour toute demande relative au traitement de données personnelles. Chacune des partie communiquera à l'autre partie un email et une adresse postale.

Description des traitements

1. **Nous en qualité de RT**
 - a. Gestion de la relation commerciale
 - b. Opération de communication
 - c. Facturation du Client et recouvrement

Finalité du traitement	Données personnelles	Personnes concernées	Durée de conservation	Destinataires
Gestion de la relation commerciale	Données d'identification	Vos collaborateurs	Durée de la relation commerciale puis pendant une période de 5 ans après son terme	Nous
Opération de communication	Données d'identification	Vos collaborateurs	Durée de la relation commerciale puis pendant une période de 5 ans après son terme	Nous
Facturation et recouvrement	Données d'identification ; CRD ; données permettant d'établir la facturation ; données bancaires ; données permettant d'identifier le ou les destinataires de la communication, l'origine et la localisation de la communication	Vos collaborateurs, les destinataires de vos communications	Les CDR sont conservés 1 an, les factures 10 ans	Nous Prestataire de services de télécommunication (opérateurs)

2. Nous en qualité de ST

- a. Traitement des commandes des ressources (numérotation, ligne ADSL....)
- b. Hébergement
- c. Effectuer le déploiement
- d. Assurer le service client
- e. Réquisition judiciaire / fraude
- f. Portabilité

Finalité du traitement	Données personnelles	Personnes concernées	Durée de conservation	Destinataires
Traitement des commandes des ressources (numérotation, ligne ADSL....)	Données d'identification ; adresse mail, adresse postale, données relatives aux équipements terminaux de communication utilisés ;	Vos collaborateurs	Durée de la relation commerciale puis pendant une période de 5 ans après son terme	Nous Nos prestataires de services de télécommunication (opérateurs)
Hébergement	Données d'identification,	Vos collaborateurs	Durée de la relation commerciale puis pendant une période de 5 ans après son terme	Nous
Effectuer le déploiement	Données d'identification ; adresse postale, email, données relatives aux équipements terminaux de communication utilisés ;	Vos collaborateurs	Les CDR sont conservés 1 an, les factures 10 ans	Nous
Assurer le service client	Données d'identification, données relatives aux équipements terminaux de communication utilisés ;			Nous
Réquisition judiciaire / fraude	données de connexion			Nous Nos prestataires de services de télécommunication (opérateurs) Autorités publiques
Portabilité	Données d'identification, numéro de téléphone	Vos collaborateurs		Nous Nos prestataires de services de

				télécommunication (opérateurs)
--	--	--	--	-----------------------------------

3. Vous en qualité de RT

- a. Gestion de la relation commerciale
- b. Commande de ressources (numérotation, ligne ADSL.....)

Finalité du traitement	Données personnelles	Personnes concernées	Durée de conservation	Destinataires
Gestion de la relation commerciale	Données d'identification	Nos collaborateurs	Durée de la relation commerciale puis pendant une période de 5 ans après son terme	Vous
Commandes de ressources	(à compléter par le client)			

